

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2015****RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2015 ET MODIFIANT
LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2007 DÉCRÉTANT LES
RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION DU
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro 314-2015 intitulé « règlement abrogeant le règlement numéro 306-2015 et modifiant les dispositions du règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses » adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 17 décembre 2015 est entré en vigueur conformément à la loi.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze (21 décembre 2015).



Isabelle Daoust

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Daoust, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Laurentides, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 314-2015 a été publié conformément à la Loi en affichant une copie au siège social de la MRC des Laurentides et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités concernées et requérant à ces dernières, par lettre, de voir à ce qu'il soit affiché.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 décembre 2015.



Isabelle Daoust

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688-6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 314-2015 a été publié conformément à la Loi en affichant une copie au siège social de la MRC des Laurentides et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités concernées et requérant à ces dernières, par lettre, de voir à ce qu'il soit affiché.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Val-des-Lacs, ce 6 janvier 2016.

